

PEUT-ON CONCILIER ÉCOLOGIE ET LIBÉRALISME ?



©EDF - DASTE ADRIEN _ TOMA

La baisse des émissions de CO₂ dans le monde depuis la crise sanitaire laisse penser que les humains, de gré ou de force, peuvent diminuer l'accumulation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Reste à inventer un nouveau modèle pour passer des désirs aux besoins, de la croissance aux partages. Est-il possible de mettre en place ce nouveau modèle à travers les outils d'aujourd'hui ?

LA MAIN VISIBLE DES MARCHÉS SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les industriels répercuteront-ils le coût de la transition écologique sur leurs produits plutôt que d'enclencher une réduction de leur empreinte écologique ?

Le système d'échanges de droits d'émissions de gaz à effet de serre, lancé en Europe dès 2005, visait à inciter les industriels émetteurs à investir pour réduire leurs émissions, sous peine de payer des « droits à polluer » à des prix de plus en plus élevés à l'avenir. Ce marché couvre structurellement 40 % des sources de pollution mais ne couvre pas certains secteurs, comme le transport maritime.

En fonction de nombreux critères, l'Union Européenne impose une limite d'émissions de gaz à effet de serre aux entreprises les plus polluantes. Les entreprises qui réussissent à réduire leurs émissions sans dépasser leur quota alloué peuvent vendre leurs unités non utilisées. Celles qui dépassent leur limite doivent acheter des unités dites de « compensation ». Ce mécanisme, plutôt qu'une taxe, a été adopté pour permettre aux industriels de gérer eux-mêmes leurs volumes d'émissions. Mais ce marché a connu une financiarisation rapide, avec la constitution de bourses de carbone, et l'apparition d'acteurs intermédiaires occasionnant des escroqueries, comme le scandale à la TVA entre le Royaume-Uni et la France.

Le mécanisme des marchés

En outre, les nombreux intermédiaires et acteurs financiers agissent sur le marché en augmentant la liquidité, amplifiant les mouvements de prix. Jusqu'en 2018, avec les cours atteints pour le prix du carbone, cela n'a pas conduit

les centrales au gaz à être plus rentables que celles au charbon. C'est en partie à cause du grand nombre de quotas distribués, loin de la « valeur tutélaire » (voir encadré). Cette valeur est calculée par les experts pour atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050 : la tonne de CO₂ devrait atteindre 250 € en 2030 pour guider l'action publique pour le climat (elle est à moins de 25 € aujourd'hui !). Les industriels préfèrent répercuter ce coût sur les produits et donc sur les consommateurs finaux plutôt que d'enclencher une réelle réduction de leur empreinte écolo-

gique. En 2019, le mécanisme a enfin porté ses fruits grâce au recul des émissions dans la production d'électricité (-14 %) : la baisse des prix du gaz et le renchérissement des quotas carbone ont rendu le gaz plus intéressant que le charbon. L'industrie Française a baissé ses émissions de 1,8 % et la chaleur industrielle de 5 %. Mais ces résultats sont aussi dus à la mise en service du mécanisme Market Stability Reserve (MSR), agissant comme une banque centrale des quotas, qui dans une logique de soutien des prix a diminué l'offre trop abondante.

Neutralité carbone
en 2050 si
250 €/tonne de CO₂
en 2030
(contre moins
de 25 € aujourd'hui !)

Des droits à polluer

En 2019, le MSR a ainsi évacué du marché 397 millions de quotas, soit 24 % des 1 655 millions en circulation. Ce « droit à polluer » est devenu une « commodité », une sorte de matière première : un produit de base standardisé, disponible chez plusieurs fournisseurs et dont le prix évolue en fonction de l'offre et de la demande. Le carbone est de plus en plus lié au gaz. Par exemple, la récente baisse des prix du gaz, en raison de l'arrivée massive de

Gaz Naturel Liquéfié des USA vers l'Europe, a fait baisser l'usage du charbon, donc le besoin de quotas carbone.

Le marché du carbone européen est érigé sur un principe de « consommation normalisée » par la quantité de quotas mis à disposition. Pendant la crise sanitaire de la Covid-19, tous les États membres ont vu la demande en électricité baisser. Cela a impacté le marché du carbone européen érigé sur un principe de « consommation normalisée » par la quantité de quotas mis à disposition. Conséquence : réduction des recettes publiques provenant des ventes de quotas d'émissions et ralentissement des investissements dans des projets décarbonés. Le prix de la tonne de CO₂ s'est effondré à 15,5 € le 23 mars 2020, alors qu'il s'élevait à environ 23 € au début du même mois. Toutes ces incertitudes et instabilités du système pourraient entraver les plans d'abandon progressif du charbon. Avec la crise économique, le prix du CO₂ ne devrait pas accuser une forte hausse en 2020 et il n'est pas certain que la commission européenne soit capable d'instaurer d'urgence des mesures pour stabiliser les prix des crédits d'émissions. La crise sanitaire aura des conséquences sur les objectifs écologiques. La pression risque d'être forte pour abandonner les objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Des conséquences aussi sur le marché de gros de l'électricité

C'est entre 2 semaines et 3 ans qu'est négociée l'électricité avant sa livraison : c'est donc un marché de « prévisions ». Les spécialistes considèrent qu'une hausse d'1 €/tonne de CO₂ se répercute à hauteur d'environ + 0,5 €/MWh sur l'électricité. Au marché de gros se rajoute un 2^e marché d'ajustement de la courbe offre/demande : le marché, appelé Spot, un marché journalier, car les électrons présentent l'inconvénient de ne pas se stocker. 5 000 h/an, soit environ les 2/3 du temps, c'est le prix du gaz qui dé-

termine le prix Spot de l'électricité sur le marché. Mais ce marché est fortement perturbé par la priorité d'injection dont bénéficient les ENR intermittentes (éolien et PV), créant une volatilité excessive.

La crise sanitaire aura des conséquences sur les objectifs écologiques

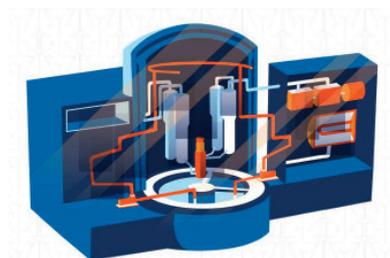
Comme cela ne suffit pas à assurer l'équilibre offre/demande et la sécurité d'approvisionnement, ces marchés sont complétés par des mécanismes de capacité, basés sur un principe similaire, pour rémunérer les capacités qui ne fonctionnent qu'en extrême pointe (quelques centaines d'heures par an). Et, cerise sur le gâteau, à l'aval du cycle, un marché de certificats d'économie d'énergie, géré

par l'administration, vient contraindre les fournisseurs à agir sur l'efficacité énergétique chez leurs clients.

Compétitivité et rentabilité de l'électricité dans les mains des actionnaires

Si l'on ajoute les effets de spéculation, très prégnants sur le marché du carbone, la rémunération de la fourniture d'un électron est de plus en plus décorrélée du coût de sa production, même si celle-ci est bas carbone.

Dans le cas d'une concurrence totale, le pouvoir politique n'aurait plus aucune prise sur le prix de l'énergie, alors que la précarité énergétique augmente. Subventions et régulations seraient alors totalement inopérantes. Inévitablement, les conséquences sociales seraient désastreuses : sur les citoyens qui ne pourraient se soustraire à la logique des marchés (sauf à payer beaucoup plus pour supporter le risque de volatilité que peu d'acteurs de ce système veulent assumer), et sur les salariés du secteur qui resteraient la seule variable d'ajustement. Et ceci pour le plus grand profit des actionnaires qui soumettent déjà les entreprises au joug de la compétitivité et la rentabilité.



La proposition de la CGT pour construire une bonne transition énergétique

Ce n'est pas avec des logiques de marché, très complexes, que les objectifs de transition énergétique seront atteints. Les marchés se sont montrés incapables de délivrer des signaux de long terme cohérents. Ils enrichissent d'abord des intermédiaires (courtiers, juristes...), tout en transférant les risques sur les usagers. Un régime de taxes - plus à la main des États - permettrait au moins de servir la collectivité en retour. Le projet CGT propose de se servir des opérateurs historiques comme leviers opérationnels, pour une renationalisation avec pour objectif la construction des infrastructures nécessaires à la transition énergétique. Un tel programme est-il possible à mener compte

Ce n'est pas avec des logiques de marché que les objectifs de transition énergétique seront atteints

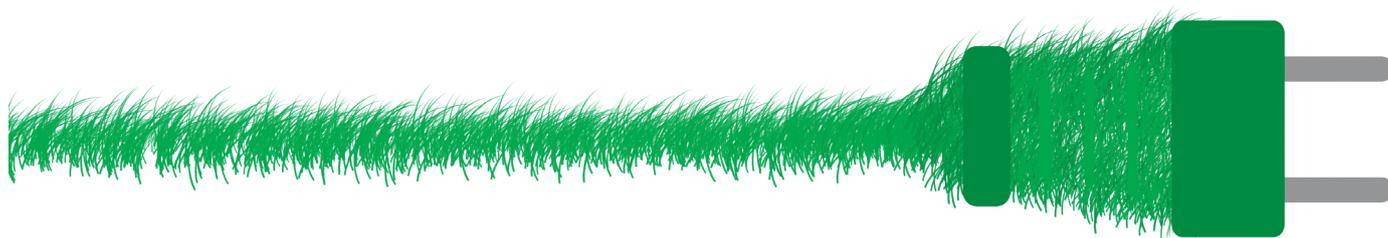
tenu du manque de visibilité? Les logiques de marchés sont très loin de la définition d'une économie véritablement verte.

Economie verte: un monde meilleur?

Sur fond de crise (post) Covid-19, la question de l'écologie est incontournable, et plus précisément la question du rap-

port entre économie, capitalisme, entreprises industrielles et écologie.

Un premier terme émerge: « économie verte ». Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) propose comme définition: « L'économie verte est une économie qui engendre une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale, tout en réduisant sen-



LA VALEUR TUTÉLAIRE DU CARBONE: UNE VALEUR D'ACTION POUR LE CLIMAT

Suite au 1^{er} rapport émis en 2008, le rapport Quinet 2 de 2019 propose une nouvelle trajectoire de la valeur tutélaire du carbone. La valeur du carbone fait un bond spectaculaire: chiffrée initialement à 100 €/tonne pour 2030 elle passe à 250 €/tonne pour le même horizon. Ce phénomène est dû au retard pris par la France dans la réduction des Gaz à Effet de Serre et au relèvement du niveau d'ambition.

Donner une valeur en € à l'action pour le climat, c'est reconnaître la valeur de l'action par rapport à la non-action, signaler que les activités humaines doivent intégrer, internaliser les bénéfices collectifs que procure la réduction des émissions, c'est enfin se donner une référence pour sélectionner et hiérarchiser les actions utiles à la collectivité.

Cette valeur devrait servir de référence climatique pour les choix d'investissement de tous les acteurs économiques publics et privés en France. Il s'agit

d'un « référentiel carbone »: tout investissement et décision publique doit être évaluée à l'aune de cette valeur. Ainsi, la valeur tutélaire du carbone permet de prioriser les investissements et de les planifier dans le temps.

Réduire les gaz à effet de serre coûte moins cher que leur valeur tutélaire en carbone: cela doit être effectué en priorité afin de respecter les engagements climatiques français.

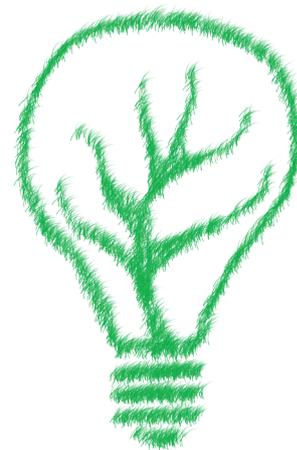
La taxe carbone fixée à 44,6 €/tonne de CO₂ est une composante des taxes sur l'énergie. Les consommateurs la payent à la pompe ou via les factures de chauffage (fuel, gaz). La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques sur le carburant est de 0,116 €/litre. Elle reste inchangée depuis 2018 suite au mouvement des gilets jaunes alors qu'elle était appelée à doubler rapidement.



©EDF - M DEI-CON - SHUTTERSTOCK

siblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques ».

Sur le plan pratique, on peut considérer que, dans une économie verte, la croissance des recettes et la création d'emplois proviendraient des investissements publics et privés. Cela conduirait à une meilleure utilisation des ressources, une réduction des émissions de carbone et des déchets, la prévention de la biodiversité contre la dégradation des écosystèmes. Ces investissements seraient à leur tour soutenus par la hausse de la demande en faveur de produits et services respectueux de l'environnement, comme par exemple l'innovation technologique, les mesures fiscales... Le but serait de garantir que les prix reflètent correctement les coûts environnementaux.



DES PERMIS À POLLUER DE PAR LE MONDE

Le marché carbone n'est pas le seul concernant les émissions environnementales. Des marchés identiques existent, depuis les années 90, de par le monde. Comme le marché des permis d'émissions de particules fines au Chili, ou les marchés d'oxyde de soufre (SOx) et d'oxyde d'azote (NOx) aux États-

Unis. Ce sont ces marchés qui ont inspiré le marché carbone, fondés sur les travaux d'économistes libéraux traitant des externalités, c'est-à-dire des impacts positifs ou négatifs qu'une activité peut avoir sur d'autres acteurs, sans qu'ils soient reflétés dans le prix payé.